



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2019-058

PUBLIÉ LE 28 FÉVRIER 2019

Sommaire

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2019-02-27-001 - 2019 -DSTRAT-0004 CS PREV (5 pages)	Page 3
R24-2019-02-27-002 - 2019-DSTRAT-0005 CS Soins (7 pages)	Page 9
R24-2019-02-27-003 - 2019-DSTRAT-0006 CS MSOC (5 pages)	Page 17
R24-2019-02-27-004 - 2019-DSTRAT-0007-CCPP PREV (3 pages)	Page 23
R24-2019-02-28-001 - 2019-OS-TARIF-0029 fixant les tarifs journaliers de prestations du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours N° FINESS : 370000481 pour l'exercice 2019 (2 pages)	Page 27

Délégation ARS de l'Indre

R24-2019-02-15-026 - ARRETE N° 2018-OS-VAL-36-L 0239 fixant le montant des recettes d'assurance maladie dues au titre de la part tarifée à l'activité au mois de décembre du centre hospitalier d'Issoudun (2 pages)	Page 30
R24-2019-02-15-025 - ARRETE N° 2018-OS-VAL-36-L 0240 fixant le montant des recettes d'assurance maladie dues au titre de la part tarifée à l'activité au mois de décembre du centre hospitalier de Châteauroux (2 pages)	Page 33

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2019-02-27-001

2019 -DSTRAT-0004 CS PREV

AGENCE REGIONALE DE SANTE

CENTRE-VAL DE LOIRE

DIRECTION DE LA STRATEGIE

Arrêté relatif à la composition de la commission spécialisée « Prévention » de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu le Code de la santé publique, notamment le Livre IV de la première partie et son article L. 1432-1, tel qu'il résulte de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015, adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

Vu le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu l'arrêté n°2019-DSTRAT-0003 en date du 26 février 2019, relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

Considérant les désignations complémentaires intervenues depuis le 30 octobre 2018,

Considérant les modifications substantielles apportées par le décret n°2010-938 susvisé,

Considérant les désignations effectuées lors de la séance plénière du 30 septembre 2014, du 1^{er} octobre 2015 et du 5 octobre 2016 de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

A R R E T E

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté n°2019-DSTRAT-0051 du 30 octobre 2018 sont rapportées.

Article 2 : La commission spécialisée de la prévention comprend 30 membres.

Article 3 : Le mandat des membres de la commission spécialisée de la prévention s'achèvera le 30 septembre 2020, en application des dispositions de l'article 3 du décret n°2015-1875 susvisé.

Article 4 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 5 membres :

➤ **Un représentant de la région :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Alix TERY-VERBE Conseillère régionale	Jean-Philippe GRAND Conseiller régional	Absence de candidature

➤ **Deux représentants des départements :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Cher : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Nicole PROGIN, Vice-Présidente du Conseil départemental	Cher : Corinne CHARLOT Conseillère départementale	Cher : Annie LALLIER Vice-Présidente du Conseil départemental
Absence de candidature	Absence de candidature	Absence de candidature

➤ **Un représentant des groupements de communes :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
en cours de désignation	Elisabeth HOVASSE- PRELY Conseillère communautaire à la Communauté de communes de Vierzon-Sologne-Berry – Adjointe au Maire de Vierzon	en cours de désignation

➤ **Un représentant des communes :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Nicolas NAULEAU Maire de Culan	Daniel LOMBARDI Maire d'Yvoy le Marron	Eric BARDET Maire de Prunay-Cassereau

Article 5 : Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 6 membres :

➤ **Quatre représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Daniel HILT Coordinateur d'AIDES – délégation d'Indre-et-Loire	Marjorie CORIDON Membre de l'Association Auto-support, réduction des risques parmi les usagers de drogues ASUD	Fabrice OLIVET Président de l'Association Auto-support, réduction des risques parmi les usagers de drogues ASUD
Elisabeth LEVET Présidente de l'Association des diabétiques Centre-Val de Loire	Marie-Françoise BARATON, Présidente de l'Association France Rein Centre-Val de Loire	Christine MONTAGU Représentante de l'Association France Rein Centre-Val de Loire
Jacques PORTIER, Représentant familial de l'Union interdépartementale des UDAF du Centre	Nicole VALADE, Présidente de l'Association Visite des malades dans les établissements hospitaliers VMEH 45	en cours de désignation
Yvette TRIMAILLE, Présidente de la Fédération régionale Familles rurales Centre	en cours de désignation	Jeanne BUARD Administratrice de l'Association française des sclérosés en plaques

➤ **Un représentant des associations de retraités et personnes âgées :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Solange QUILLOU Représentante de l'Union nationale interprofessionnelle des retraités - UNIR CFE-CGC	Thierry BERTHELEMY Représentant la Fédération générale des retraités de la fonction publique	Christian BARBOTIN Représentant de la Fédération générale des retraités de la Fonction publique

➤ **Un représentant des associations de personnes handicapées :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Françoise GUILLARD-PETIT Représentante régionale de l'Association des Paralysés de France et Membre du Conseil départemental de l'APF de l'Indre	Philippe SAUNE Directeur général du GEDHIF	Marie-Thérèse LEROUX Représentant l'Union départementale des associations familiales de Loir-et-Cher

Article 6 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé. Il comprend 1 membre :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Hervé MIGNOT Président du CTS de l'Indre	René GIRARD Membre du CTS du Loiret	Hervé STIPETIC Membre du CTS de l'Indre

Article 7 : Le 4^{ème} collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 4 membres :

➤ **Un représentant des organisations syndicales de salariés :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
CFTC : en cours de désignation	CFTC : en cours de désignation	CFTC : en cours de désignation

➤ **Un représentant des organisations syndicales d'employeurs :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
MEDEF : Olivier RENAUDEAU Représentant du MEDEF Centre-Val de Loire	MEDEF : Bruno BOUSSEL Délégué général du MEDEF Centre-Val de Loire	MEDEF : Annie MORDANT Représentant MEDEF Centre-Val de Loire

➤ **Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Philippe JAUBERTIE Représentant de l'UNAPL Vice-Président de la Fédération URPS (FFMKR)	François BLANCHECOTTE Président du Syndicat des biologistes	en cours de désignation

➤ **Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Martine HUGER Présidente de la Fédération régionale des exploitants agricoles	Maxime POINCLOUX Président des Jeunes agriculteurs du Centre	en cours de désignation

Article 8 : Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociales. Il comprend 4 membres :

➤ **Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Christine TELLIER, Directrice Générale d'APLEAT-ACEP	Catherine GAGELIN Directrice adjointe du Foyer d'accueil chartrain	Dominique GOUGEON Membre du bureau de l'APLEAT-ACEP

➤ **Un représentant de la caisse d'assurance et de retraite et de la santé au travail, au titre de l'assurance vieillesse :**

➤ Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Pascale RETHORE Directrice adjointe Action Sociale	Angélique DEVERGE-BETINAT	Audrey THOMAS Responsable du Service

	Responsable du Département Action Sociale Personnes Agées	Régional
--	-----------------------------------------------------------------	----------

➤ **Un représentant des caisses d'allocations familiales :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Géralde CUVILLIER Administrateur	Jacky PERES Administrateur	Véronique CORNU Administrateur

➤ **Un représentant de la mutualité française :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Rose-Marie MINAYO Présidente de la Mutualité française Centre	Pascal CHAMPIGNY Secrétaire général de la Mutualité française Centre	Olivier BASIRE Directeur de la Mutualité française Centre

Article 9 : Le 6^{ème} collège est composé d'acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé. Il comprend 6 membres :

➤ **Un représentant des services de santé scolaire et universitaire :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Annie PIPET Infirmière, Conseiller technique au Rectorat	Christine TOURAT- VACHER Infirmière, Conseiller technique départemental d'Indre-et- Loire	Brigitte CRANSAC Infirmière Conseillère technique départementale du Cher

➤ **Un représentant des services de santé au travail :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Bruno ANTOINET Directeur du Comité interentreprises d'hygiène du Loiret - CIHL	Hervé CIBOIT Directeur de l'AIMT d'Indre-et-Loire – Services interentreprises de santé au travail	Bernard ROBERT Directeur de l'APSMT de Loir-et-Cher – Service de prévention de santé au travail

➤ **Un représentant des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Jacky GUERINEAU Directeur général adjoint chargé de la Solidarité au Conseil départemental du Loiret	Brigitte HERCENT- SALANIE Médecin départemental de PMI du Loiret	Pascale VILLAR Médecin de PMI au Conseil départemental du Loiret

➤ **Un représentant des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Emmanuel RUSCH Professeur responsable du Laboratoire de santé publique et de promotion de la santé à la Faculté de médecine de Tours	Régis PIQUEMAL Président du Réseau Santé Nutrition Diabète RSND 41	Michel CHAUVEAU Président du Comité régional Centre EPGV

➤ **Un représentant des organismes oeuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Céline LECLERC Directrice de l'Observatoire régional de la santé – ORS du Centre	Séverine DEMOUSTIER Directrice du Centre régional d'études, d'actions et d'informations – CREA Centre	Charlotte PERROT- DESSAUX Conseillère technique au Centre régional d'études, d'actions et d'informations – CREAI Centre

- **Un représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1 du Code de l'environnement :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Anne-Joëlle LEGOURD Membre du Conseil d'administration de l'Association France Nature Environnement Centre-Val de Loire	Gérard BARACHET Vice-Président de la Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Carole BUTOR Directrice de l'Association pour l'avenir du Gâtinais et de ses habitants - APAGEH

Article 10 : Le 7^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 4 membres :

- **Un représentant mentionné au a) b) c) ou d) du collège des offreurs de santé :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Sarah TROTET Directrice ANAS Le Courbat	Anne BERNAUD Directrice du Centre SSR La Menaudière	Carine JANNIN Directrice adjointe du CRCV Bois-Gibert

- **Un représentant mentionné au e) ou f) du collège des offreurs de santé :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Jacques BIRINGER Délégué de la Fédération des APAJH de la région Centre	Jocelyn MELI Directeur territorial de l'ADAPT Centre-Val de Loire	en cours de désignation

- **Deux représentants des unions régionales des professionnels de santé :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Didier HUGUET Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Pharmaciens)	Véronique FAUVINET Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Orthophonistes)	en cours de désignation
Bruno MEYMANDI NEJAD Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Chirugiens- dentistes)	Véronique MOULIS, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Chirugiens- dentistes)	en cours de désignation

Article 11 : Peuvent siéger avec voix consultative, au sein de la commission spécialisée « Prévention », les membres mentionnés à l'article 12 de l'arrêté n°2019-DSTRAT-0003 du 26 février 2019, relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire.

Article 12 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

Article 13 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 27 février 2019
La Directrice générale de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,
signé : Anne BOUYGARD

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2019-02-27-002

2019-DSTRAT-0005 CS Soins

**Arrêté relatif à la composition de la commission spécialisée « Organisation des soins »
de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de
Loire**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu le Code de la santé publique, notamment le Livre IV de la première partie et son article L. 1432-1, tel qu'il résulte de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015, adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

Vu le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu l'arrêté n°2019-DSTRAT-0003 en date du 26 février 2019, relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

Considérant les désignations complémentaires intervenues depuis le 30 octobre 2018,

Considérant les modifications substantielles apportées par le décret n°2010-938 susvisé,

Considérant les désignations effectuées lors de la séance plénière du 30 septembre 2014, du 1^{er} octobre 2015 et du 5 octobre 2016 de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

Considérant les désignations effectuées lors de la séance du 27 mars 2017 de la Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux »,

A R R E T E

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté n°2018-DSTRAT-050 du 30 octobre 2018 sont rapportées.

Article 2 : La commission spécialisée de l'organisation des soins comprend 44 membres.

Article 3 : Le mandat des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins s'achèvera le 30 septembre 2020, en application des dispositions de l'article 3 du décret n°2015-1879 susvisé.

Article 4 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 4 membres :

➤ Un représentant de la région :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Anne LECLERCQ Vice-Présidente Conseillère régionale	Jean-Pierre CHARLES- GUIMPIED Conseiller régional	Absence de candidature

➤ Un représentant des départements :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Loir-et-Cher : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Monique GIBOTTEAU, Vice- Présidente du Conseil départemental	Loir-et-Cher : Philippe SARTORI, Conseiller départemental	Loir-et-Cher : Maryse PERSILLARD, Conseillère départementale

➤ Un représentant des groupements de communes :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Françoise BAILLY Vice-Présidente de la Communauté de communes d'Agglopolys – Maire adjointe de Saint-Gervais la Forêt	Annick GOMBERT Vice-Présidente de la Communauté de communes de Brenne-Val de Creuse – Maire du Blanc	en cours de désignation

➤ Un représentant des communes :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Nicolas BONNEAU Maire de La Chapelle-Saint- Mesmin	Daniel FRARD Maire de Vernouillet	Gérard SANTOSUOSSO Maire de Trouy

Article 5 : Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 4 membres :

➤ Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Jean-Claude BOURQUIN Président de l'UFC Que Choisir région Centre	Léone FEVRIER-DUPIN Référente Santé de l'Association Consommation Logement Cadre de vie - CLCV d'Indre-et-Loire	Serge RIEUPEYROU Référent Santé UFC Que Choisir région Centre
Elisabeth LEVET Présidente de l'Association des diabétiques Centre-Val de Loire	Marie-Françoise BARATON Présidente de l'Association France Rein Centre-Val de Loire	Christine MONTAGU Représentante de l'Association France Rein Centre-Val de Loire

➤ Un représentant des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Marie-Odette TURE Représentante de la CFDT Retraités	Danielle EBRAS Représentante de l'Union nationale des instances de coordination offices et réseaux de personnes âgées - UNIORPA	Dominique TALLAN Présidente de l'Association « Génération Mouvement »

➤ Un représentant des associations de personnes handicapées :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Françoise GUILLARD- PETIT Représentante régionale de l'Association des Paralysés de France et Membre du Conseil départemental de l'APF de	Philippe SAUNE Directeur général du GEDHIF	Marie-Thérèse LEROUX Représentant l'Union départementale des associations familiales de Loir-et-Cher

l'Indre		
---------	--	--

Article 6 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé. Il comprend 1 membre.

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Hervé MIGNOT Président du CTS de l'Indre	René GIRARD Membre du CTS du Loiret	Hervé STIPETIC Membre du CTS de l'Indre

Article 7 : Le 4^{ème} collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 6 membres :

➤ Trois représentants des organisations syndicales de salariés :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
CFE-CGC : Philippe BALIN Réfèrent Handicap à l'Union régionale Centre	CFE-CGC : Claude GUILLIER Secrétaire général de l'Union régionale Centre	CFE-CGC : en cours de désignation
CGT : Alain BORG Représentant du Comité régional CGT Centre	CGT : Madeleine CABUZEL Représentante de la CGT	CGT : Chantal JUTANT Représentante de la CGT
FO : Arnould PIONNIER Représentant de l'Union régionale FO de la région Centre	FO : Patrick VINATIER Représentant de l'Union régionale FO de la région Centre	FO : Caroline BOUTET Représentant FO

➤ Un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
MEDEF : Olivier RENAUDEAU Représentant du MEDEF Centre-Val de Loire	MEDEF : Bruno BOUSSEL Délégué général du MEDEF Centre-Val de Loire	MEDEF : Annie MORDANT Représentant MEDEF Centre-Val de Loire

➤ Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Philippe JAUBERTIE Représentant de l'UNAPL Vice-Président de la Fédération URPS (FFMKR)	François BLANCHECOTTE Président du Syndicat des biologistes	en cours de désignation

➤ Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Martine HUGER Présidente de la Fédération régionale des exploitants agricoles	Maxime POINCLOUX, Président des Jeunes agriculteurs du Centre	en cours de désignation

Article 8 : Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociales. Il comprend 2 membres :

➤ Un représentant de la caisse d'assurance et de retraite et de la santé au travail, au titre de la branche accidents du travail – maladies professionnelles :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Pascale RETHORE Directrice adjointe Action Sociale	Angélique DEVERGE-BETINAT Responsable du Département Action Sociale Personnes Agées	Audrey THOMAS Responsable du Service Social Régional

➤ Un représentant de la mutualité française :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Rose-Marie MINAYO Présidente de la Mutualité	Pascal CHAMPIGNY Secrétaire général de la	Olivier BASIRE Directeur de la Mutualité

française Centre	Mutualité française Centre	française Centre
------------------	----------------------------	------------------

Article 9 : Le 6^{ème} collège est composé d'acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé. Il comprend 2 membres :

- Un représentant des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Marie-France BERTHIER Présidente du Comité départemental d'éducation pour la santé de l'Indre - CODES 36	Jacqueline MANSOURIAN-ROBERT Présidente de l'Association Dialogue Autisme	Anne-Marie BRIEUDE Médecin coordinateur Rezo Addictions 41

- Un représentant des organismes oeuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Céline LECLERC Directrice de l'Observatoire régional de la santé – ORS du Centre	Séverine DEMOUSTIER Directrice du Centre régional d'études, d'actions et d'informations – CREAI Centre	Charlotte PERROT-DESSAUX Conseillère technique au Centre régional d'études, d'actions et d'informations – CREAI Centre

Article 10 : Le 7^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 23 membres :

- Cinq représentants des établissements publics de santé, dont trois présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Olivier SERVAIRE-LORENZET Directeur du Centre hospitalier de Blois	Agnès CORNILLAUT Directrice du Centre hospitalier de Bourges	Florent FOUCARD Directeur du Centre hospitalier de Vierzon
Olivier BOYER Directeur général du Centre hospitalier régional d'Orléans	Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD Directrice générale du Centre hospitalier régional et universitaire de Tours	Evelyne POUPET Directrice du Centre hospitalier de Châteauroux
Gilles CALAIS Président de la CME du Centre hospitalier régional universitaire de Tours	Marie-Françoise BARRAULT Présidente de la CME du Centre hospitalier régional d'Orléans	Michel HIRA Président de la CME du Centre hospitalier de Châteauroux
Christian GUGGIARI Président de la CME du Centre hospitalier George Sand à Bourges	Séverine RESTELLI Présidente de la CME du Centre hospitalier départemental Georges Daumezon à Fleury les Aubrais	Dominique ANCELIN Président de la CME du Centre hospitalier spécialisé Henri Ey à Bonneval
Olivier MICHEL Président de la CME du Centre hospitalier de Bourges	Pierre KALFON Président de la CME du Centre hospitalier de Chartres	Yann LEFEVRE Président de la CME du Centre hospitalier de Gien

- Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
------------	----------------	----------------

Christophe ALFANDARI Président du directoire de la Clinique Saint-Gatien à Tours	Thierry CHAGNAUD Directeur du Pôle Santé Léonard de Vinci à Chambray-les-Tours	en cours de désignation
Jean CALLIER Président de la CME Clinique Saint-Cœur à Vendôme	Gilles ASPE Président de la CME Pôle Santé La Confluence à Saint- Cyr-sur Loire	Frédéric PITOIS Directeur de l'Institut médical de Sologne

- Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Sarah TROTET Directrice ANAS Le Courbat	Anne BERNAUD Directrice du Centre SSR La Ménaudière	Carine JANNIN Directrice adjointe du CRCV Bois-Gibert
Sophie KUBAS Présidente de la CME du CRCV Bois Gibert	en cours de désignation	Gérard BOILEAU Président de la CME du Centre SSR La Ménaudière

- Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Tony-Marc CAMUS Directeur du Pôle sanitaire et médico-social ASSAD-HAD en Touraine	David GUYERE Directeur Le Noble Age HAD Val de Loire	Florence GALLAY Cadre de santé au Centre hospitalier de Bourges

- Un représentant parmi les responsables des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé implantés dans la région :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Joëlle TILMA Présidente de la Fédération des maisons et pôles de santé du Centre	Jean-Pierre PEIGNE Membre du Conseil d'administration de la Fédération des maisons et pôles de santé du Centre	Etienne GALLET Membre du bureau du Conseil d'administration de la Fédération des maisons et pôles de santé du Centre

- Un représentant parmi les responsables des réseaux de santé implantés dans la région :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Jérôme POTIN Réfèrent de la Commission Transfert Réseau Périnat Centre	Christianne ROY Cadre de santé du Réseau de soins palliatifs en région Centre	Sylvie PELLETIER Cadre coordinatrice du Réseau de cancérologie ONCO 28

- Un représentant des associations de permanence de soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Vincent POCQUET Président de l'Association des médecins régulateurs généralistes du Loiret	Thérèse BENOIST Membre de l'Association des médecins régulateurs généralistes du Loiret	en cours de désignation

- Un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Véronique JULIE Directrice du SAMU – Centre hospitalier de Dreux	Stéphane BATHÉLLIER Chef de la Cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP) – SAMU 45	Chérif MANSOUR Chef du Pôle médecine d'urgence au Centre hospitalier de Châteauroux

- Un représentant des transporteurs sanitaires :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Pascal BARTHES Responsable des Ambulances Barthes-Jussieu	François BRETON Ambulancier – Chef d'entreprise	Guillaume HORSTMANN Ambulancier

Secours Tours		
---------------	--	--

- Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Jean-François GOUY Directeur du SDIS d'Eure-et-Loir	Léopold AIGUEPARSE Directeur du SDIS de Loir-et-Cher	Didier MARCAILLOU Directeur du SDIS du Cher

- Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Didier REA Représentant de « Avenir Hospitalier »	Claude VIRTOS Représentant de la Coordination médicale hospitalière	Eric ESTEVE Représentant du Syndicat national des médecins des hôpitaux publics

- Quatre représentants des unions régionales des professionnels de santé :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Philippe GOUET Membre de la Fédération URPS du Centre- Val de Loire (URPS Masseurs- kinésithérapeutes)	Pierre BIDAUT Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Médecins)	en cours de désignation
Raphaël ROGEZ Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Médecins)	Fabienne KOCHERT Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Médecins)	en cours de désignation
Didier HUGUET Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Pharmaciens)	Véronique FAUVINET Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Orthophonistes)	en cours de désignation
Christine GOIMBAULT Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Infirmiers)	Cécile PINOT Membre de la Fédération URPS du Centre- Val de Loire (URPS Infirmiers)	Julien MAULDE-ROBERT Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Infirmiers)

- Un représentant de l'Ordre des médecins :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Hugues DEBALLON Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre	Patrick PETIT Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre	Christophe TAFANI Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre

- Un représentant des internes en médecine de la ou les subdivisions situées sur le territoire de la région :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Nicolas BERNARD Président du Groupe représentatif autonome en région Centre des internes de médecine générale – GRACE-IMG	Yanis RAMDANI Président de l'Association des internes de Tours	en cours de désignation

Article 11 : Deux membres issus de la commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » sont appelés à siéger au sein de la commission spécialisée « Organisation des soins » :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Jocelyne GOUGEON Présidente de l'Association gestionnaire LSF de l'EHPAD Nazareth à	Véronique DUFRESNE Directrice de Beauce Val Service à Patay	Jérôme FOULATIER Directeur de l'EHPAD La Vasselière à Monts

Orléans		
en cours de désignation	Catherine DELAVICTOIRE Directrice générale adjointe de l'Association départementale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis – ADAPEI d'Indre-et-Loire	en cours de désignation

Article 12 : Peuvent siéger avec voix consultative, au sein de la commission spécialisée « Organisation des soins », les membres mentionnés à l'article 12 de l'arrêté n°2019-DSTRAT-0003 du 26 février 2019, relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire.

Article 13 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

Article 14 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 27 février 2019
La Directrice générale de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,
signé : Anne BOUYGARD

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2019-02-27-003

2019-DSTRAT-0006 CS MSOC

AGENCE REGIONALE DE SANTE

CENTRE-VAL DE LOIRE

DIRECTION DE LA STRATEGIE

Arrêté relatif à la composition de la commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu le Code de la santé publique, notamment le Livre IV de la première partie et son article L. 1432-1, tel qu'il résulte de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015, adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

Vu le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu l'arrêté n°2019-DSTRAT-0003 en date du 26 février 2019, relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

Considérant les désignations complémentaires intervenues depuis le 30 octobre 2018,

Considérant les modifications substantielles apportées par le décret n°2010-938 susvisé,

Considérant les désignations effectuées lors de la séance plénière du 30 septembre 2014, du 1^{er} octobre 2015 et du 5 octobre 2016 de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

Considérant les désignations effectuées lors de la séance d'installation le 17 novembre 2014 de la Commission spécialisée « Organisation des soins »,

A R R E T E

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté n°2018-DSTRAT-0052 du 30 octobre 2018 sont rapportées.

Article 2 : La commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux comprend 30 membres.

Article 3 : Le mandat des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux s'achèvera le 30 septembre 2020, en application des dispositions de l'article 3 du décret n°2015-1879 susvisé.

Article 4 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 5 membres :

➤ **Un représentant de la région :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Absence de candidature	Absence de candidature	Absence de candidature

➤ **Deux représentants des départements :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Cher : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Nicole PROGIN, Vice-Présidente du Conseil départemental	Cher : Corinne CHARLOT Conseillère départementale	Cher : Annie LALLIER Vice-Présidente du Conseil départemental
Loir-et-Cher : le Président du Conseil départemental ou son représentant : Monique GIBOTTEAU, Vice-Présidente du Conseil départemental	Loir-et-Cher : Philippe SARTORI Conseiller départemental	Loir-et-Cher : Maryse PERSILLARD Conseillère départementale

➤ **Un représentant des groupements de communes :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Gérard HENAULT Président de la Communauté de communes de la Touraine Sud	Michaëlle de la GIRODAY Conseillère communautaire Agglo du Pays de Dreux Première adjointe au Maire de Dreux	en cours de désignation

➤ **Un représentant des communes :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Nicolas NAULEAU Maire de Culan	Daniel LOMBARDI Maire d'Yvoy le Marron	Eric BARDET Maire de Prunay-Cassereau

Article 5 : Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 6 membres :

➤ **Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Elisabeth LEVET Présidente de l'Association des diabétiques Centre-Val de Loire	Marie-Françoise BARATON Présidente de l'Association France Rein Centre-Val de Loire	Christine MONTAGU Représentante de l'Association France Rein Centre-Val de Loire
François PITOU Représentant de l'Union nationale des amis et familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques UNAFAM Centre-Val de Loire	Dominique BEAUCHAMP Présidente de l'Association Touraine France Alzheimer 37	Danielle LE COURT Directrice du Service régional de l'AFM Téléthon par intérim

➤ **Deux représentants des associations de retraités et personnes âgées :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Marie-Odette TURE Représentante de la CFDT Retraités	Danielle EBRAS Représentante de l'Union nationale des instances de coordination offices et réseaux de personnes âgées - UNIORPA	Dominique TALLAN Présidente de l'Association « Génération Mouvement »
Jean-Claude MONTOUX,	Marie-Claire DULONG	Jean-Jacques PERES

Représentant de la Fédération générale des retraités de la Fonction Publique	Représentante de l'Union française des retraités	Représentant de la CFTC
------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------	-------------------------

- **Deux représentants des associations de personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Jean-Claude DION, Président de l'Association pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le Loiret - APhL	Agnès LASFARGUES, Vice-Présidente de l'Entraide Naissance Handicap ENH du Loir-et-Cher	en cours de désignation
Martine VANDERMEERSCH Présidente de l'Association Autisme d'Eure-et-Loir	Jean-Michel ROBILLARD Vice-Président de l'Association départementale des PEP d'Eure-et-Loir	en cours de désignation

Article 6 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé. Il comprend 1 membre.

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Jean-François LOUBRIEU Membre du CTS du Loir-et-Cher	Frédérique VARIN Membre du CTS du Loiret	Jean-François NIVARD Membre du CTS du Loir-et-Cher

Article 7 : Le 4^{ème} collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 4 membres :

- **Un représentant des organisations syndicales de salariés :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
CFE-CGC : Philippe BALIN Référént Handicap à l'Union régionale Centre	CFE-CGC : Claude GUILLIER Secrétaire général de l'Union régionale Centre	CFE-CGC : en cours de désignation

- **Un représentant des organisations syndicales d'employeurs :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
MEDEF : Olivier RENAUDEAU Représentant du MEDEF Centre-Val de Loire	MEDEF : Bruno BOUSSEL Délégué général du MEDEF Centre-Val de Loire	MEDEF : Annie MORDANT Représentant MEDEF Centre-Val de Loire

- **Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Philippe JAUBERTIE Représentant de l'UNAPL Vice Président de la Fédération URPS (FFMKR)	François BLANCHECOTTE Président du Syndicat des biologistes	en cours de désignation

- **Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Martine HUGER Présidente de la Fédération régionale des exploitants agricoles	Maxime POINCLOUX Président des Jeunes agriculteurs du Centre	en cours de désignation

Article 8 : Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociales. Il comprend 2 membres :

- **Un représentant des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité, désigné à l'issue d'un appel à candidatures :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Patricia DOUANE Directrice générale de l'AIDAPHI	Claire BOTTE Présidente de l'APLEAT	Aurore VINCENT Coordinatrice Pôle Hébergement Le Relais à Bourges

- **Un représentant de la mutualité française :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Rose-Marie MINAYO Présidente de la Mutualité française Centre	Pascal CHAMPIGNY Secrétaire général de la Mutualité française Centre	Olivier BASIRE Directeur de la Mutualité française Centre

Article 9 : Le 7^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 10 membres :

- **Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Jacques BIRINGER Délégué de la Fédération des APAJH de la région Centre	Jocelyn MELI Directeur territorial de l'ADAPT Centre-Val de Loire	en cours de désignation
Johan PRIOU Directeur de l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux - URIOPSS du Centre	Jean-Michel DELAVEAU Président de l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux - URIOPSS du Centre	Aude BRARD Conseillère technique à l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux - URIOPSS du Centre
André REMBERT Président de l'Union régionale des pupilles de l'enseignement public - URPEP Centre	Eric LEFRANCOIS Directeur régional de l'Association des Paralysés de France	en cours de désignation
en cours de désignation	Catherine DELAVICTOIRE Directrice générale adjointe de l'Association départementale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis - ADAPEI d'Indre-et-Loire	en cours de désignation

- **Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Christine POINTET Directrice de l'EHPAD du Grand Mont à Contres	Christine HOLTZMANN Directrice de l'EHPAD d'Argenton-sur-Creuse et Saint-Gaultier	Marie-Cécile FOURNIER Directrice de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse
Françoise BAILLY Association Bien vivre chez soi à Tournon Saint-Martin	Pascal MENAGE Président de l'UNA Centre	Huguette BRIET Présidente de l'UNA d'Indre-et-Loire
Jocelyne GOUGEON Présidente de l'Association gestionnaire LSF de l'EHPAD Nazareth à Orléans	Véronique DUFRESNE Directrice de Beauce Val Service à Patay	Jérôme FOULATIER Directeur de l'EHPAD La Vasselière à Monts

Christophe REMY Délégué régional du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées - SYNERPA	Jean-Marie LAURENCE Délégué régional adjoint du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées - SYNERPA	Etienne POINSARD Délégué départemental du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées - SYNERPA
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

➤ **Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Mohammed LOUNADI Directeur régional du Comité régional de l'ANPAA Centre-Val de Loire	Marie-Paule LEGRAS- FROMENT Présidente d'Entr'Aide ouvrière à Tours	José PIRES-DIEZ Délégué régional de la Fédération des acteurs de la solidarité Centre-Val de Loire

➤ **Un représentant des unions régionales des professionnels de santé :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Corinne LE SAUDER Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Médecins)	Francis GUINARD Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Biologistes)	Fabrice ZUCCONI Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Biologistes)

Article 10 : Deux membres issus de la commission spécialisée « Organisation des soins » sont appelés à siéger au sein de la commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Françoise GUILLARD- PETIT Représentante régionale de l'Association des Paralysés de France et Membre du Conseil départemental de l'APF de l'Indre	Philippe SAUNE Directeur général du GEDHIF	Marie-Thérèse LEROUX Représentant l'Union départementale des associations familiales de Loir-et-Cher
Tony-Marc CAMUS Directeur du Pôle sanitaire et médico-social ASSAD- HAD en Touraine	David GUYERE Directeur Le Noble Age HAD Val de Loire	Florence GALLAY Cadre de santé au Centre hospitalier de Bourges

Article 11 : Peuvent siéger avec voix consultative, au sein de la commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux », les membres mentionnés à l'article 12 de l'arrêté n°2019-DSTRAT-0003 du 26 février 2019, relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire.

Article 12 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

Article 13 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 27 février 2019
La Directrice générale de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,
signé : Anne BOUYGARD

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2019-02-27-004

2019-DSTRAT-0007-CCPP PREV

Arrêté relatif à la composition de la commission de coordination dans le domaine de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu le Code de la santé publique, notamment le Livre IV de la première partie et son article L. 1432-1, tel qu'il résulte de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu l'arrêté du 20 février 2018, relatif à la composition de la commission de coordination dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile,

Considérant les désignations complémentaires intervenues depuis le 1^{er} juin 2018,

Sur proposition des autorités et des institutions chargées de proposer ou de désigner des membres,

A R R E T E

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté n°2018-DSTRAT-0022 du 1^{er} juin 2018 sont rapportées.

Article 2 : La commission de coordination dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle infantile comprend 25 membres.

Article 3 : Sont appelés à siéger au sein de cette commission :

- Le directeur de l'Agence régionale de santé ou son représentant
- Un représentant du Préfet de région : Nathalie COSTENOBLE, secrétaire générale adjointe
- **Sept représentants de l'Etat exerçant des compétences dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé :**
 - Le recteur de l'Académie d'Orléans-Tours,
 - Le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
 - Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
 - Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement : Myriam IDRISSE, chargée des risques chroniques « santé air »,
 - Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
 - Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant, le directeur territorial Touraine-Bery
 - Le directeur départemental de la cohésion sociale du Loiret.
- **Douze représentants des collectivités territoriales :**
 - Deux représentants de la région, sur proposition du Conseil régional :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
------------	----------------	----------------

Anne LECLERCQ Vice-Présidente Conseillère régionale	Fanny PIDOUX Conseillère régionale	en cours de désignation
Alix TERY-VERBE Conseillère régionale	Charles FOURNIER Conseiller régional	Michèle BONTHOUX Conseillère régionale

- Six présidents des Conseils départementaux ou leur représentant, sur proposition des Présidents de Conseils départementaux :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Cher : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Sophie BERTRAND, Vice-Présidente du Conseil départemental	Cher : Michelle GUILLOU Vice-Présidente du Conseil départemental ou son représentant	en cours de désignation
Eure-et-Loir : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Françoise HAMELIN, Vice-Présidente du Conseil départemental	Eure-et-Loir : Catherine AUBIJOUX Conseillère départementale ou son représentant	en cours de désignation
Indre : le Président du Conseil départemental ou son représentant	Indre : Michel BLONDEAU, Vice-Président du Conseil départemental ou son représentant	en cours de désignation
Indre-et-Loire : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Nadège ARNAULT, Vice-Présidente du Conseil départemental	Indre-et-Loire : Dominique SARDOU Conseillère départementale ou son représentant	en cours de désignation
Loir-et-Cher : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Florence DOUCET, Conseillère départementale	Loir-et-Cher : Dominique CHAUMEIL Conseillère départementale ou son représentant	Loir-et-Cher : Maryse PERSILLARD, Conseillère départementale ou son représentant
Loiret : le Président du Conseil départemental ou son représentant : Cécile MANCEAU, Conseillère départementale	Loiret : Loir-et-Cher : Alexandrine LECLERC Vice-Présidente du Conseil départemental ou son représentant	Loiret : Agnès CHANTEREAU Conseillère départementale ou son représentant

- Quatre représentants des communes et groupements de communes, sur proposition de l'Association des Maires de France au plan national :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Jean-Jacques CHATEL Maire de Mainvilliers	Michel COSNIER Maire de Château-Renault	Christian GIGON Maire de Champhol
Dominique ROULLET Adjoint au Maire d'Issoudun	Jean-Michel DEZELU Maire de Souesmes	Bruno TAILLANDIER Maire de Luçay-le-Mâle
Valmy NOUMI-KOMGUEM Adjoint au Maire d'Orléans	Joël DRAULT Maire de Montigny	Catherine de METZ Adjointe au Maire de Gien
Daniel LOMBARDI Maire d'Yvoy-le-Marron	Isabelle SENECHAL Maire de Saint-Laurent-en-Gâtines	Richard CHATELLIER Maire de Nazelles-Négron

➤ **Quatre représentants des organismes de sécurité sociale, oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement médico-social :**

- Le directeur de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Pascale RETHORE Directrice adjointe Action sociale	Angélique DEVERGE-BETINAT Responsable du Département Action Sociale Personnes Agées	Audrey THOMAS Responsable du service social social régional

- Le directeur d'organisme ou de service, mentionné à l'article R. 1434-12 représentant, au niveau régional, de chaque régime d'assurance maladie, dont la caisse nationale est membre de l'Union des caisses d'assurance maladie :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Jean-Claude BARBOT Directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie du Loiret Directeur de la Coordination régionale de la gestion du risque	Aurélien PURIERE Sous-Directeur de la Coordination régionale de la gestion du risque Caisse primaire d'assurance maladie du Loiret	Mahaut SOURON-COSSON Chargée de mission à la Cellule de coordination Caisse primaire d'assurance maladie du Loiret

- Le directeur de la Caisse locale déléguée pour la sécurité sociale des travailleurs indépendants

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Eric SARRAZIN Directeur régional	Julien MANCEAU Responsable Prévention	Eric RIVOIRE Médecin-Conseil régional adjoint

- Le directeur de la caisse régionale de la mutualité sociale agricole

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Jacques BIET Directeur délégué	Arlette REBERT Médecin coordonnateur régional	Lysiane CHESTIER Responsable des domaines santé et prévention des risques professionnels

Article 4 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

Article 5 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 27 février 2019
La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
signé : Anne BOUYGARD

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2019-02-28-001

2019-OS-TARIF-0029

fixant les tarifs journaliers de prestations
du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours
N° FINESS : 370000481
pour l'exercice 2019

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE- VAL DE LOIRE**

**ARRETE
N° 2019-OS-TARIF-0029
fixant les tarifs journaliers de prestations
du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours
N° FINESS : 370000481
pour l'exercice 2019**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

Vu l'EPRD 2019 du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours;

ARRETE

Article 1^{er} : Les tarifs de prestations applicables à compter du 1^{er} mars 2019, au Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant €
HOSPITALISATION COMPLETE		
Médecine	11	1 253,23
Chirurgie et gynécologie obstétrique	12	1 592,71
Psychiatrie adultes	13	977,78
Spécialités coûteuses	20	2 686,88
Soins de suite	30	616,32
Placement familial	33	120,03
HOSPITALISATION PARTIELLE		
Hospitalisation de Jour (cas général)	50	1 052,46
Dialyse Hémodialyse	52	1 331,81
Hospitalisation de jour-psychiatrie Adultes	54	714,35
Hospitalisation de Jour – Soins de suite	57	445,95
Chirurgie Ambulatoire	90	1 077,00
SMUR		
Transports terrestres – la demi-heure		480,00
Transports aériens – la minute		59,00

Article 2 : Un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, MAN, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44 262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

Article 3 : Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, le Directeur Départemental des Finances Publiques, la Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 28 février 2019

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

Signée : Anne BOUYGARD

Délégation ARS de l'Indre

R24-2019-02-15-026

**ARRETE N° 2018-OS-VAL-36-L 0239 fixant le montant
des recettes d'assurance maladie dues au titre de la part
tarifée à l'activité au mois de décembre du centre
hospitalier d'Issoudun**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE

N° 2018-OS-VAL-36- L 0239

**fixant le montant des recettes d'Assurance Maladie
dues au titre de la part tarifée à l'activité au mois de décembre
du centre hospitalier "La Tour Blanche" d'Issoudun**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 modifiée, et notamment son article 33 ;

Vu la loi n° 2008-1330 du 17 décembre 2008 de financement de la sécurité sociale pour 2009;

Vu la loi n°2009-1646 du 24 décembre 2009 de financement de la sécurité sociale pour 2010 ;

Vu le décret n° 2004-1539 du 30 décembre 2004 modifié relatif aux objectifs de dépenses des établissements de santé ainsi qu'à la fixation de leurs ressources financées par l'assurance maladie et modifiant le code de la sécurité sociale, notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2004 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile et à la transmission d'informations issues de ce traitement ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2008 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article R.174-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 22 février 2008 relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale et des données de facturation correspondantes, produites par les établissements de santé publics ou privés ayant une activité en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L.6113-8 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 23 février 2018 modifiant l'arrêté du 19 février 2015 relatif aux forfaits alloués aux établissements de santé mentionnés à l'article L.162-22-6 du code de la sécurité sociale ayant des activités de médecine, obstétrique et odontologie ou ayant une activité d'hospitalisation à domicile ;

Vu l'arrêté du 28 février 2018 fixant pour l'année 2018 les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L. 162-22-10 du code de la sécurité sociale ;

Vu les résultats issus de la valorisation de l'activité constatée et validée à partir de la plateforme e-PMSI (MAT2A STC).

ARRÊTE

Article 1^{er} : La somme à verser par la caisse primaire d'assurance maladie de l' Indre est arrêtée à **671 948,06 €** soit :

475 301,58 € au titre de l'activité d'hospitalisation (GHS + sup. y compris transport +PO),

487,76 € au titre de l'activité d'hospitalisation (GHS AME),

187 254,45 € au titre de l'activité externe (y compris IVG, ATU, FFM, et SE),

8 638,46 € au titre des spécialités pharmaceutiques,

19,54 € au titre du reste à charge estimé pour les détenus (Montant ACE y/C ATU/FFM/SE),

246,27 € au titre des médicaments ACE,

Article 2 : Le présent arrêté est notifié au centre hospitalier "La Tour Blanche" d'Issoudun et la caisse primaire d'assurance maladie de l' Indre pour exécution.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 15 février 2019

P/La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

La directrice adjointe de l'offre sanitaire

Signée : Agnès HUBERT JOUANNEAU

Délégation ARS de l'Indre

R24-2019-02-15-025

ARRETE N° 2018-OS-VAL-36-L 0240 fixant le montant
des recettes d'assurance maladie dues au titre de la part
tarifée à l'activité au mois de décembre du centre
hospitalier de Châteauroux

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE

N° 2018-OS-VAL-36- L 0240

**fixant le montant des recettes d'Assurance Maladie
dues au titre de la part tarifée à l'activité au mois de décembre
du centre hospitalier de Châteauroux**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 modifiée, et notamment son article 33 ;

Vu la loi n° 2008-1330 du 17 décembre 2008 de financement de la sécurité sociale pour 2009;

Vu la loi n°2009-1646 du 24 décembre 2009 de financement de la sécurité sociale pour 2010 ;

Vu le décret n° 2004-1539 du 30 décembre 2004 modifié relatif aux objectifs de dépenses des établissements de santé ainsi qu'à la fixation de leurs ressources financées par l'assurance maladie et modifiant le code de la sécurité sociale, notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2004 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile et à la transmission d'informations issues de ce traitement ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2008 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article R.174-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 22 février 2008 relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale et des données de facturation correspondantes, produites par les établissements de santé publics ou privés ayant une activité en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L.6113-8 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 23 février 2018 modifiant l'arrêté du 19 février 2015 relatif aux forfaits alloués aux établissements de santé mentionnés à l'article L.162-22-6 du code de la sécurité sociale ayant des activités de médecine, obstétrique et odontologie ou ayant une activité d'hospitalisation à domicile ;

Vu l'arrêté du 28 février 2018 fixant pour l'année 2018 les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L. 162-22-10 du code de la sécurité sociale ;

Vu les résultats issus de la valorisation de l'activité constatée et validée à partir de la plateforme e-PMSI (MAT2A STC).

ARRÊTE

Article 1^{er} : La somme à verser par la caisse primaire d'assurance maladie de l' Indre est arrêtée à **8 892 401,69 €** soit :

- 7 507 665,39 €** au titre de l'activité d'hospitalisation (GHS + sup. y compris transport +PO),
- 10 704,41 €** au titre de l'activité d'hospitalisation (GHS AME),
- 310 239,01 €** au titre de l'activité externe (y compris IVG, ATU, FFM, et SE),
- 466 721,52 €** au titre des spécialités pharmaceutiques,
- 266 573,48 €** au titre des produits et prestations,
- 772,97 €** au titre des produits et prestations (AME),
- 298 214,48 €** au titre de HAD valorisation AM des RAPSS,
- 1 604,90 €** au titre des GHS soins urgents,
- 2 531,76 €** au titre du reste à charge estimé pour les détenus,
- 7 620,50 €** au titre du reste à charge estimé pour les détenus (Montant ACE y/C ATU/FFM/SE),
- 10 978,21 €** au titre des PI,
- 1 064,50 €** au titre des médicaments ACE,
- 7 710,56 €** au titre des médicaments sous ATU (hors AME et soins urgents),

Article 2 : Le présent arrêté est notifié au centre hospitalier de Châteauroux et la caisse primaire d'assurance maladie de l' Indre pour exécution.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 15 février 2019

P/La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

La directrice adjointe de l'offre sanitaire
Signée : Agnès HUBERT JOUANNEAU